



COUP DE POUCE

publié le 22/12/2017

Dispositif Devoirs faits au collège

Dans le cadre du dispositif « Devoirs faits », le collège met en place une aide aux devoirs. Des professeurs volontaires et des assistant(es) d'éducation sont mobilisés pour accompagner les élèves.

L'aide est proposée prioritairement aux classes de 6ème et 5ème. Il peut s'agir :

- Soit d'une aide ponctuelle sur une notion mal comprise
- Soit d'une aide méthodologique
- Soit d'un temps calme pour faire un travail

Dès la rentrée des classes de janvier, le planning des inscriptions sera ouvert pour la période du 8 janvier au 9 février (5 semaines).

Les élèves volontaires devront s'inscrire le lundi matin à la vie scolaire ou au bureau de Mme Takhedmit.

Les élèves s'engagent à respecter le cadre, à apporter le matériel dont ils ont besoin pour la séance et à faire sérieusement le travail.

Les créneaux du « Coup de Pouce » ouverts de manière fixe sont les suivants :

- Mardi de 13h10 à 13h50 salle de travail CDI ou salle 306
- Jeudi de 13h10 à 13h50 salle de travail CDI ou salle 308

Des créneaux supplémentaires sont aussi disponibles mais variables selon les emplois du temps de chaque classe : le tableau des heures auxquelles les élèves peuvent participer sera disponible à la vie scolaire.

Nous vous rappelons que chaque élève dispose aussi d'un compte lui permettant d'accéder à la plateforme internet d'aide aux devoirs de D'COL un outil utilisé lors des séances d'accompagnement personnalisé inscrites à l'emploi du temps de votre enfant.